**La LGV Sud Europe Atlantique (SEA)**

**Un aménagement majeur pour la région**

**Poitou-Charentes**

**Document 7**

**Attac dénonce le montage financier de la LGV**

Le 11 décembre à 04h00 par Stéphane Urbajtel

|  |  |
| --- | --- |
|  | Annie Frouard rappelle qu'«il a été annoncé un partenariat public-privé à 50-50». À droite, le président Michel Baudouin. Photo S. U. |

Michel Baudouin compare la convention de financement de la ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux à un *«partenariat pigeon plumé»*. Cette semaine, le président de la délégation charentaise d'Attac a rassemblé quelques-uns des membres du bureau de l'association altermondialiste à Angoulême pour dénoncer, devant la presse, le *«scandale»* du contrat qui lie les partenaires publics au groupe Vinci, chargé de la construction de la LGV.

Ce que déplore Attac, c'est *«le montage financier opaque»* du projet, selon les mots d'Annie Frouard, vice-présidente. Montage qui ne serait pas conforme aux promesses. Pour argumenter, la structure présente une délibération publique votée par le conseil régional d'Aquitaine et datée du 25 octobre dernier. Le document détaille, noir sur blanc, l'implication de chacun des partenaires de ce chantier titanesque (7,8 milliards d'euros). *«Dans le projet, le concessionnaire assure 29% du financement, le reste, 71%, est assuré par de l'argent public»* **(1)**.

*«Le jour où le groupe Vinci a remporté l'appel d'offres pour la construction de la LGV* [fin mars dernier, NDLR], *il a été annoncé un partenariat public-privé à 50-50»*, rappelle Annie Frouard. À ses yeux, au final, *«on abandonne une partie du projet au privé*. *On nationalise les coûts mais on privatise les profits.»* À Réseau ferré de France (RFF), Pierre-Denis Coux, le chargé de projet de la ligne Tours-Bordeaux, bondit de sa chaise en écoutant les arguments d'Attac: *«C'est de la mauvaise foi absolue»*, hurle-t-il.

Selon ses arguments, Attac s'appuie sur une formule maladroite tirée d'une délibération mais s'indigne pour rien. L'association, juge-t-il, commet surtout une erreur parce qu'elle méconnaît le statut de Réseau ferré de France: *«Si RFF est une collectivité publique, il dispose d'un statut de droit privé. Par conséquent, ajouter son investissement et celui des collectivités locales, c'est aller un peu vite en besogne.»* Et pour démonter un peu plus l'argumentaire d'Attac, Pierre-Denis Coux affiche des graphiques donnant une vision bien différente du montage financier: *«On découvre que RFF et le concessionnaire financent même un peu plus que prévu, au bénéfice des cofinanceurs publics.»*

*(1) Dans le détail, la délibération stipule que l'État et les collectivités locales supportent 44,88% de l'investissement et Réseau ferré de France 26,26%.*

[**www.charentelibre.fr/2010/12/11/attac-denonce-le-montage-financier-de-la-lgv,1011075.php**](http://www.charentelibre.fr/2010/12/11/attac-denonce-le-montage-financier-de-la-lgv%2C1011075.php)